



Une enquête empêchée : Noël au tribunal



Suite de l'enquête du CSE

Il y a quelques semaines, la CGT France Travail vous informait qu'une enquête sur les conditions de travail des agents France Travail, notamment suite à la loi plein emploi, avait été votée à l'unanimité des organisations syndicales le 30 octobre 2025.

Cette enquête a été votée afin que les élues CSSCT de la délégation puissent être indépendantes dans leurs investigations.

Ce type d'enquête ne peut donc se faire en partenariat avec l'employeur afin que les agents puissent s'exprimer librement sur leurs conditions de travail.

La direction de France Travail Normandie a signifié plusieurs fois aux élus qu'elle n'était pas d'accord avec le fait d'être exclue de cette démarche qu'elle n'a pas mise en place de son propre chef.

La dernière décision en date de notre employeur est d'assigner en justice les élus du CSE pour empêcher la délégation d'enquête de faire ses investigations et de proposer des mesures de prévention des risques liés à la nouvelle organisation du travail générée par la loi plein emploi.

Vos élus, représentés par leur avocat, sont donc assignés en justice le 24 décembre 2025 à 10H30 au palais de justice de Rouen.



Soyez nombreux à les soutenir !

Belles fêtes d'année à tous les agents qui travaillent tous les jours avec les usagers et dans les services qui supportent toutes ces multiples réorganisations !

**Flashez le code
pour vous
syndiquer**

